

REGLEMENT DU CONCOURS ADVANCE

2021-2022

1. MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. Candidats autorisés à s'inscrire

1.2. Création du dossier de candidature

1.2.1. Choix des écoles

1.2.2. Choix du centre d'oral

1.2.3. Choix du jury d'oral

1.2.4. Frais d'inscription

1.2.5. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers

1.3. Validation des candidatures

2. ETAPES DU CONCOURS

2.1. L'étude du dossier

2.2. Les épreuves orales

2.2.1. Convocations

2.2.2. Nature des épreuves orales

2.2.3. Durée des épreuves orales

2.2.4. Coefficients des épreuves orales

2.2.5. Classement suite aux épreuves orales

2.3. La note Profil Ecole

2.4. Les classements finaux

2.5. Les résultats

REGLEMENT DU CONCOURS ADVANCE

2021-2022

Le Concours Advance est un concours permettant l'accès post-bac à 4 écoles d'ingénieurs du Groupe IONIS : EPITA, ESME, IPSA, Sup'Biotech.

1. MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS ADVANCE

1.1. Candidats autorisés à s'inscrire au Concours Advance

Le Concours Advance est ouvert aux élèves :

- inscrits en Terminale de la voie générale et de la voie technologique STL ;
- pour l'année 2021-2022 ;
- dans un lycée français ou membre des réseaux AEFÉ (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, www.aefe.fr) ou MLF (Mission Laïque Française, www.mlfmonde.org/).

(admission sous réserve de l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2022).

Le Concours Advance n'est pas ouvert aux élèves :

- déjà titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ;
- préparant le Baccalauréat en candidats libres ;
- dans un lycée à l'étranger ne faisant pas partie du réseau AEFÉ ou MLF.

Ceux-ci doivent proposer leur candidature en admission parallèle dans l'école de leur choix (en 1^{re} année ou en année supérieure s'ils entrent dans les critères d'éligibilité) via le portail [Advance Parallèle](#).

1.2. Création du dossier de candidature

Les candidats ne peuvent s'inscrire au Concours Advance qu'à partir du portail Parcoursup (www.parcoursup.fr) en suivant le calendrier et la procédure Parcoursup

<p>Candidatures sur le portail Parcoursup* : du 20 janvier au 29 mars 2022</p>

* Merci de vérifier les mises à jour éventuelles dans le calendrier communiqué sur le portail Parcoursup.

1.2.1. Choix des écoles

Le Concours Advance réunit 4 écoles d'Ingénieurs proposant plusieurs campus pour les Terminales de la voie générale et de la voie technologique STL mais compte pour un seul choix dans la série des 10 vœux autorisés par le portail Parcoursup :

Les écoles et campus offrant des places aux Terminales de la voie générale et/ou STL sont les suivants :

Campus	Terminales de la voie générale	Terminales STL
EPITA Paris	✓	
EPITA Paris anglophone	✓	
EPITA Lyon	✓	
EPITA Rennes	✓	
EPITA Strasbourg	✓	
EPITA Toulouse	✓	
ESME Paris	✓	
ESME Paris anglophone	✓	
ESME Bordeaux	✓	
ESME Lille	✓	
ESME Lyon	✓	
IPSA Paris	✓	
IPSA Paris anglophone	✓	
IPSA Toulouse	✓	
Sup'Biotech Paris	✓	✓
Sup'Biotech Paris anglophone	✓	
Sup'Biotech Lyon	✓	✓

Les candidats peuvent donc choisir autant de campus (sous-vœux) au sein du Concours Advance (vœu multiple) qu'ils le souhaitent, et ce avant la date limite fixée par Parcoursup.

1.2.2. Choix du centre d'oral

Les candidats doivent choisir sur Parcoursup le centre dans lequel ils passeront leurs épreuves orales. 10 villes sont proposées pour les Terminales de la voie générale et 1 centre pour les Terminales STL.

Centres d'Oraux	Terminales de la voie générale	Terminales STL
Paris	✓	
Paris-Sud Ivry	✓	
Paris-Sud Le Kremlin-Bicêtre	✓	
Paris-Sud Villejuif	✓	✓
Bordeaux	✓	
Lille	✓	
Lyon	✓	
Rennes	✓	
Strasbourg	✓	
Toulouse	✓	

Les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger peuvent choisir de passer leurs épreuves orales en visioconférence. Le mode visioconférence ne peut être choisi par des candidats résidant en France métropolitaine.

Pour les centres d'oraux de la région parisienne, si le centre choisi est complet, les candidats sont convoqués dans un des centres opérationnels les plus proches. **Le choix d'un centre d'oral est définitif et ne peut pas être modifié.**

1.2.3. Choix du jury d'oral

Les candidats en Terminale Générale doivent choisir sur Parcoursup le jury avec lequel ils passeront leurs épreuves orales :

- Jury indifférencié
- Jury de l'EPITA
- Jury de l'ESME
- Jury de l'IPSA
- Jury de Sup'Biotech

1.2.4. Frais d'inscription au Concours Advance

Les frais d'inscription au Concours Advance représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours. Ils sont réglables par carte bancaire à partir du portail Parcoursup ou par chèque.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2021-2022 sont exonérés des frais de concours sous réserve de l'envoi au Concours Advance de leur attestation de bourse dans les délais impartis.

Une fois l'inscription au Concours Advance effectuée sur Parcoursup, les frais de candidature ne sont pas remboursables, que le candidat soit absent aux épreuves ou non, admis ou refusé dans l'une des écoles.

<p style="text-align: center;">Frais d'inscription au Concours Advance 2021-2022 : 75 euros (Exonération pour les élèves boursiers)</p>
--

1.2.5. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves orales en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer sur Parcoursup dans la partie réservée à cet effet et fournir de préférence par mail à contact@concours-advance.fr) une attestation établie par l'une des instances suivantes :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- un praticien désigné par la CDAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- le rectorat.

L'attestation devra préciser la nature des aménagements demandés.

Sont acceptées les attestations établies pour l'année universitaire en cours. Peuvent être acceptées par dérogation les attestations pour l'année universitaire précédente.

Le Concours Advance se réserve le droit de ne pas mettre en place tout ou partie des aménagements.

Les candidats ne pourront pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis au Concours Advance dans les délais impartis.

<p style="text-align: center;">Date limite d'envoi des attestations (aménagements pour handicap) : le 7 avril 2022, le cachet de la poste ou la date d'envoi par email faisant foi</p>

1.3. Validation des dossiers de candidature

Pour être effectives, les candidatures doivent faire l'objet d'un dossier d'inscription au Concours Advance entièrement rempli et validé sur le portail Parcoursup, les frais de concours doivent être réglés et les justificatifs éventuels (bourse, aménagements pour handicap) doivent être envoyés au Concours Advance dans les délais impartis.

L'inscription au Concours Advance sur Parcoursup étant dématérialisée, les candidats n'ont pas à imprimer et envoyer par la Poste leur fiche d'inscription Parcoursup accompagnée de pièces complémentaires à l'exception des candidats :

- devant justifier d'un statut particulier et envoyer au Concours Advance les attestations adéquates (bourse, aménagement pour handicap dans le cas où le document n'aurait pas été envoyé par mail) ;
- n'ayant pas réglé par carte bleue sur Parcoursup (envoi de leur règlement par chèque).

Date limite de modification des dossiers, de validation, d'impression et d'envoi au
Concours Advance des fiches de candidature* :
le 7 avril 2022

** Merci de vérifier les mises à jour éventuelles dans le calendrier communiqué sur le portail Parcoursup*

2. ETAPES DU CONCOURS

Le Concours Advance comporte :

- 3 grandes étapes pour les Terminales de la voie générale
 - étude du dossier (coefficient 1)
 - épreuves orales (coefficient 2)
 - note Profil Ecole (coefficient 2)
- 2 grandes étapes pour les Terminales STL
 - étude du dossier (coefficient 2)
 - épreuves orales (coefficient 2)

2.1. L'étude du dossier

Les dossiers sont examinés à partir des notes des bulletins disponibles dans Parcoursup suivantes :

- Pour les Terminales de la voie générale

DOSSIER - Terminales de la voie générale		COEFFICIENT : 1
PREMIERE	3 Spécialités	
	Anglais	
TERMINALE	2 Spécialités	
	Anglais	
EPREUVES DU BAC	Français (écrit + oral)*	
	Anglais*	
	Spécialité abandonnée en Terminale*	

** si disponible dans Parcoursup*

Les candidats ayant choisi en Terminale deux spécialités scientifiques se verront attribuer un bonus sur leur note de dossier.

- Pour les Terminales STL

DOSSIER - Terminales STL		COEFFICIENT : 2
PREMIERE	Mathématiques tronc commun	
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
	Spécialité Biochimie-biologie	
	Biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	
	Anglais	
TERMINALE	Mathématiques tronc commun	
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
	Spécialité Biochimie-biologie-biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
	Anglais	
EPREUVES DU BAC	Français (écrit + oral)*	

** si disponible dans Parcoursup*

La note de dossier est affectée d'un coefficient 1 pour les Terminales de la voie générale et d'un coefficient 2 pour les Terminales STL.

Tout candidat ayant un dossier incomplet ne pourra être classé au Concours Advance et sera considéré comme démissionnaire.

- Grands Classés (pour les Terminales de la voie générale uniquement) :

Les candidats ayant choisi en Terminale deux spécialités scientifiques* dont l'enseignement de spécialité Mathématiques (ou à défaut l'option Mathématiques Complémentaires) seront éligibles au statut de Grand Classé.

La Commission du Concours Advance établira la liste des « Grands Classés » en considérant notamment :

- la note de dossier ;
- les moyennes d'Anglais, des enseignements de spécialité et plus particulièrement celles de l'enseignement de spécialité Mathématiques (ou à défaut de l'option Mathématiques Complémentaires) des trimestres ou semestres de Première et de Terminale disponibles dans Parcoursup ;
- les notes obtenues aux épreuves du baccalauréat disponibles dans Parcoursup.

Les candidats seront informés par mail de leur statut de Grand Classé dès qu'il sera établi par la Commission du Concours Advance.

Les Grands Classés seront dispensés des épreuves orales de matières et de Note Profil Ecole. Ils seront uniquement convoqués à l'entretien de Synthèse et de Motivation.

Ils seront classés en tête de tous les classements des écoles auxquelles ils ont postulé quelle que soit l'issue de leur entretien de Synthèse et Motivation. Seul leur rang parmi les Grands Classés pourra être impacté.

Si un candidat Grand Classé ne se présente pas à l'oral de Synthèse et de Motivation, il sera considéré comme démissionnaire du Concours Advance et ne sera pas classé par les écoles qu'il a sélectionnées.

Tous les autres candidats en Terminale de la voie générale seront convoqués à l'ensemble des épreuves orales du Concours Advance.

Il n'y a pas de statut de Grand Classé pour les Terminales STL, tous les candidats seront convoqués aux épreuves orales du Concours Advance.

**spécialités scientifiques : Mathématiques, Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences de l'ingénieur*

2.2. Les épreuves orales

2.2.1. Convocations

Les épreuves orales peuvent se dérouler du lundi au dimanche inclus (selon les centres d'oraux). Les candidats sont convoqués aux épreuves orales du Concours Advance par e-mail à l'adresse qu'ils ont transmise à Parcoursup et qu'ils s'engagent à consulter régulièrement conformément au règlement Parcoursup.

Ils sont convoqués sur le centre d'oral qu'ils ont choisi dans Parcoursup (et pour les Terminales de la voie générale avec le jury sélectionné également dans Parcoursup). Si le centre d'oral choisi est complet, les candidats sont convoqués dans un des centres opérationnels les plus proches.

Les candidats doivent impérativement confirmer par retour leur présence à l'aide du lien mis à leur disposition par e-mail.

En cas d'impossibilité majeure pour la date fixée, les candidats sont invités à prendre contact dans les 24h avec le Concours Advance par téléphone ou par mail. Les candidats dans l'incapacité médicale de passer les épreuves orales à la date de leur convocation doivent prendre contact avec le Concours Advance afin qu'une autre date leur soit proposée. Un certificat médical sera exigé.

Concernant la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID, la possibilité sera offerte à un candidat testé positif avant sa date de convocation et tenu de respecter un isolement qui couvre celle-ci, de passer ses épreuves orales en mode visioconférence sous réserve de présenter un certificat médical ou un test PCR ou antigénique nominatif.

Aucun changement de centre d'oral n'est accepté.

Il est demandé aux candidats de se présenter 15 minutes avant l'heure de convocation munis de leur convocation (impression papier ou format numérique) et de leur pièce d'identité.

En fonction des événements, le Concours Advance se réserve le droit de mettre en place des mesures exceptionnelles de sécurité dans tous ou certains des centres d'oraux. Les candidats en seraient informés sur leur convocation.

<p>Epreuves orales du Concours Advance 2022 : Avril - début mai 2022 pour les Terminales de la voie générale Mi-avril-début mai 2022 pour les Terminales STL Les dates exactes sont fixées par chaque centre d'oral</p>

2.2.2. Nature des épreuves orales

Les épreuves orales du Concours Advance sont les suivantes :

- Mathématiques
- Anglais

- Entretien de Synthèse et de Motivation
- Pour les Terminales STL uniquement : Biochimie-Biologie

Aucun matériel particulier (dictionnaire, calculatrice...) n'est nécessaire ni autorisé.

- Terminales de la voie générale :

Les connaissances et compétences évaluées en Mathématiques seront basées sur le programme de :

- l'enseignement de **Spécialité Mathématiques** pour les élèves ayant suivi l'enseignement de Spécialité Mathématiques en Terminale
- l'option **Mathématiques Complémentaires** pour les élèves ayant suivi l'option Mathématiques Complémentaires en Terminale
- l'option **Mathématiques Complémentaires** pour les élèves n'ayant suivi ni l'enseignement de Spécialité Mathématiques ni l'option Mathématiques Complémentaires en Terminale

- Terminales STL :

Pour les Terminales STL, l'épreuve de Mathématiques portera sur les programmes de Mathématiques du tronc commun et de Mathématiques de la spécialité Physique Chimie et Mathématiques.

L'épreuve de Biochimie-Biologie pourra porter sur le programme de Terminale ou de Première.

2.2.3. Durée des épreuves orales

La durée des épreuves est la suivante :

- Anglais : 30 minutes
- Mathématiques : 30 minutes
- Entretien de Synthèse et de Motivation : 30 minutes
- Pour les Terminales STL uniquement : Biochimie-Biologie: 30 minutes

2.2.4. Coefficients des épreuves orales

- Pour les Terminales de la voie générale :

EPREUVES ORALES - Terminales Voie Générale		
Anglais	Coeff. 3	COEFF. 2
Mathématiques	Coeff. 4	
Synthèse et Motivation	Coeff. 7	

- Pour les Terminales STL :

EPREUVES ORALES - Terminales STL		
Anglais	Coeff. 2	COEFF. 2
Mathématiques	Coeff. 3	
Biochimie-Biologie	Coeff. 3	
Synthèse et Motivation	Coeff. 7	

La Note d'Oral est commune à chaque école et est dotée d'un coefficient 2 pour les Terminales de la voie générale et STL.

Tout candidat absent à l'une des épreuves orales du Concours Advance ne pourra être classé et sera donc considéré comme démissionnaire.

Au vu de leurs excellents résultats scolaires, les Grands Classés seront dispensés des épreuves orales de matières et de Note Profil Ecole. Ils seront uniquement convoqués à l'entretien de Synthèse et de Motivation. Si un candidat Grand Classé ne se présente pas à l'oral de Synthèse et de Motivation, il sera considéré comme démissionnaire du Concours Advance et ne sera pas classé par les écoles qu'il a sélectionnées.

2.3. La note Profil Ecole

Chaque école étudiera les éléments non-scolaires du dossier Parcoursup de chaque candidat(e) (projet de formation, activités et centres d'intérêt, sens de l'engagement, appréciations des enseignants, fiche Avenir...) et lui attribuera une Note Profil Ecole. Les jurys apprécieront la motivation et l'appétence des candidats pour les domaines de l'école, leur connaissance des débouchés, des exigences de la formation, la cohérence et la solidité de leur projet...

La Note Profil Ecole est propre à chaque école et est dotée d'un coefficient 2.

2.4. Les classements finaux

A l'issue de l'ensemble des épreuves du Concours Advance, les Commissions de chaque école se réunissent afin d'établir le classement des candidats de chaque voie conformément aux critères de chaque formation.

Le classement de chaque formation est unique et valable pour l'ensemble des campus des écoles offrant des places pour cette formation.

EPITA	Paris	Lyon	Rennes	Strasbourg	Toulouse
Classement EPITA - voie générale	✓	✓	✓	✓	✓
Classement EPITA anglophone – voie générale	✓				

ESME	Paris	Bordeaux	Lille	Lyon
Classement ESME - voie générale	✓	✓	✓	✓
Classement ESME anglophone – voie générale	✓			

IPSA	Paris	Toulouse
Classement IPSA - voie générale	✓	✓
Classement IPSA anglophone – voie générale	✓	

Sup 'Biotech	Paris	Lyon
Classement Sup'Biotech - voie générale	✓	✓
Classement Sup'Biotech anglophone – voie générale	✓	
Classement Sup'Biotech - STL	✓	✓

Les Grands Classés se retrouvent automatiquement en tête de chaque classement.

Le classement final de chaque école est validé par un jury souverain et communiqué à Parcoursup.

2.5. Les résultats

Conformément au règlement Parcoursup, les candidats seront informés des propositions d'écoles qui leur sont faites via le portail Parcoursup. Chaque candidat peut être déclaré « admis », « en liste d'attente » ou « non admis » pour chaque vœu qu'il a formulé. Les candidats doivent alors suivre la procédure indiquée par Parcoursup pour accepter ou non la proposition qui leur a été faite dans les délais impartis. Nous vous invitons à lire attentivement le guide que Parcoursup met à la disposition des candidats.

Lorsque les candidats admis acceptent la proposition d'admission d'une des écoles du Concours Advance, ils sont informés de la procédure et de la date limite d'inscription dans l'école concernée.

Aucune communication de résultats ne peut être faite en dehors de Parcoursup.

Le Concours Advance ne communique pas leurs notes aux candidats ni le détail des classements. Chaque école produira un rapport de jurys, consultable par les candidats sur Parcoursup, sur le site web du Concours Advance et sur celui des écoles.

Toutes les réclamations doivent être formulées conformément à la procédure communiquée par Parcoursup. Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

Pour contacter le Concours Advance

contact@concours-advance.fr

En cas de situation sanitaire dégradée lors de la période des épreuves orales, les modalités de sélection du Concours Advance seraient aménagées dans le respect des consignes gouvernementales, de la philosophie du Concours, de son exigence de qualité et de la sécurité de tous.